

# Séance ordinaire du conseil municipal du 11 juillet 2022 à 19 h 30



**PAUL GERMAIN**

pgermain@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6239



**JOEY LECKMAN**

**District 1** : Secteurs Bon Air,  
Canadiana et Domaine  
Laurentien  
jleckman@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6301



**PIER-LUC LAURIN**

**District 2** : Secteurs Les  
Clos-Prévostois  
plaurin@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6302



**MICHEL MORIN**

**District 3** : Secteurs des  
Pins, Mozart et des  
Patriarches  
mmorin@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6303



**MICHÈLE GUAY**

**District 4** : Secteurs historique  
et PSL  
mguay@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6304



**SARA DUPRAS**

**District 5** : Secteurs  
des Chansonniers, Brosseau  
et Joseph  
sdupras@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6305

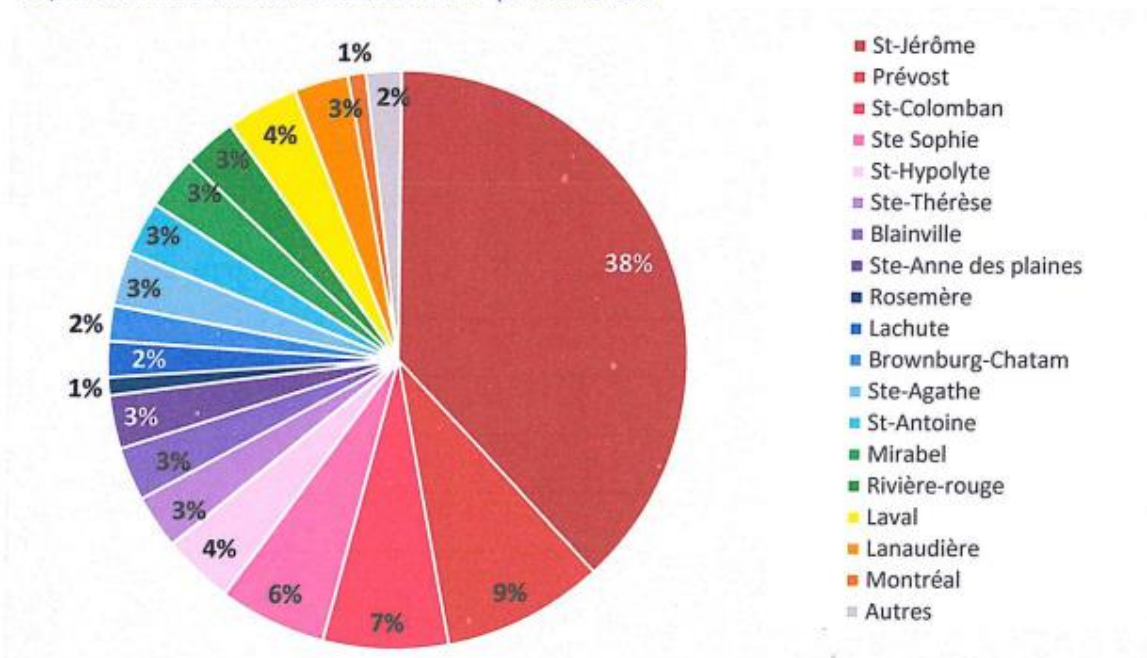


**PIERRE DAIGNEAULT**

**District 6** : Secteurs des  
Lacs Écho, René et Renaud  
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca  
450 224-8888, poste 6306

## 1.3 Suivi des dossiers de la MRC de La Rivière-du-Nord et des divers organismes

Répartition de la clientèle selon leur provenance



Depuis notre arrivée :

- 42 personnes sont parties en logement ou en chambre
- 17 sont retournés chez de la famille ou des amis
- 21 sont à l'emploi et 36 ont reçu un premier chèque d'aide de dernier recours
- 32 ont fait leurs impôts
- 86 ont reçu des soins en santé mentale avec accompagnement
- 21 ont vu un psychiatre avec accompagnement
- 13 sont partis faire une démarche en centre de thérapie pour une dépendance
- 3 personnes ont été internées en santé mentale pour troubles graves et persistants



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des affaires financières

## 2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 11 juillet 2022

<b>Déboursés</b>	
Numéro des chèques	Total des déboursés
57763 à 58008	1 273 091,89 \$

<b>Engagements</b>	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
64521 à 65003	2 026 894,88 \$



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion règlementaire

## 3.1 Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement – Règlement 810 relatif à l'obligation d'installer des protections antiretour

**Objet du règlement** : Prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections antiretour, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement.

- Quelle que soit l'année de construction, toute construction desservie par le **réseau d'égout sanitaire**, pluvial ou unitaire doit avoir le nombre de **clapets antiretour** requis pour éviter tout refoulement
  - Il est interdit d'installer un clapet antiretour sur le collecteur principal
  - Les clapets à insertion (communément appelés « squeeze-intérieur ») sont interdits
  - **Délai d'un (1) an** à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer
- Toute construction desservie par le **réseau d'aqueduc** doit être protégée par un nombre d'**amortisseurs** suffisant pour protéger cette construction et son contenu contre un coup de bélier provenant du réseau d'aqueduc de la Ville

Une consultation publique sera tenue à propos de ce projet de règlement. La date et l'heure sera confirmée par avis public et cet avis sera publié sur le site Internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.prevost.qc.ca/guichet-citoyen/informations/avis-publics>.



# Gestion règlementaire

**3.2** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 811 relatif au remboursement des dépenses encourues par les élus et les employés municipaux dans le cadre de leurs fonctions

**Objet du règlement :** Revoir les montants de remboursement des dépenses encourues par les élus et les employés municipaux dans le cadre de leurs fonctions.

# Gestion règlementaire

**3.3 Adoption – Règlement 812** déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent ainsi être acquis aux fins de construction ou d'aménagement d'infrastructures municipales

**Objet du règlement :** Déterminer le territoire sur lequel un droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent ainsi être acquis aux fins de construction ou d'aménagement d'infrastructures municipales.



# Gestion règlementaire

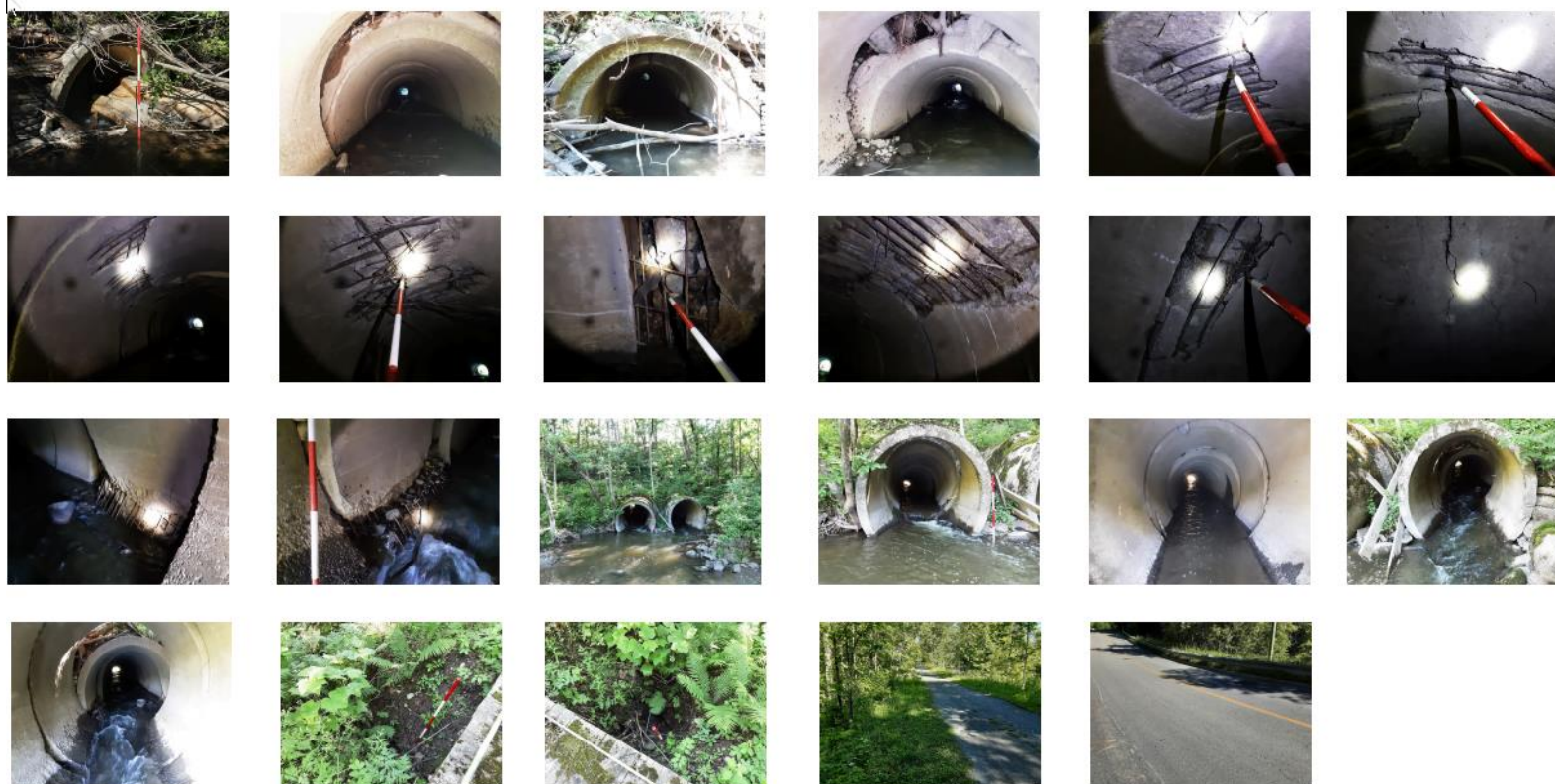
## 3.4 Adoption – Règlement 813 décrétant des dépenses en honoraires professionnels pour des travaux de voirie et d'aqueduc sur la rue Principale

**Objet du règlement :** Décréter des dépenses en honoraires professionnels pour des travaux de voirie et d'aqueduc sur la rue Principale.

**Montant de la dépense :** 256 000 \$

**Durée de l'emprunt :** 5 ans

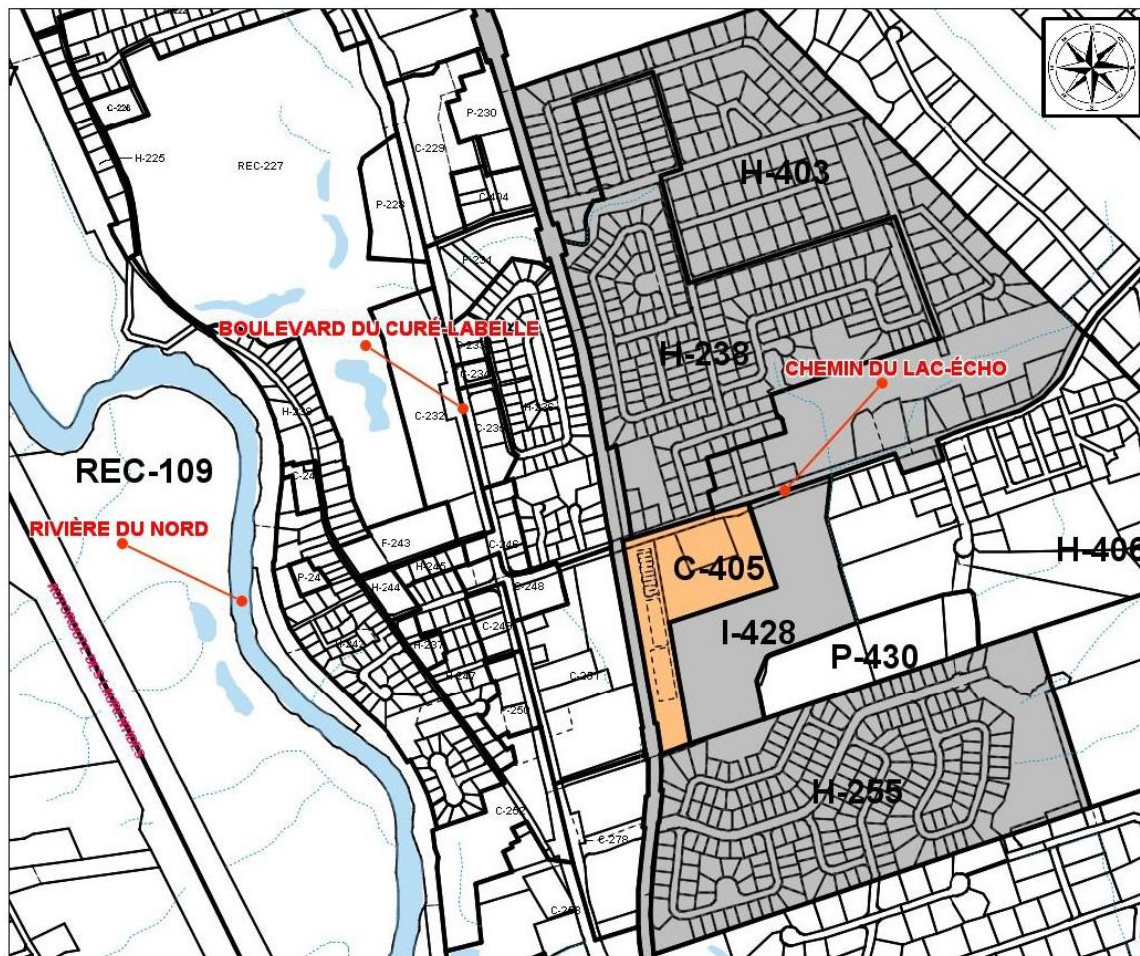
Municipalité : PREVOST	# Ponceau : 040-5-Prev-RuePro-5	Type : 01 (Ponceau transversal)	Hauteur : mm	Largeur / diamètre : 4000 mm
Route : RUE PRINCIPALE		Sous-type : 02 (Béton - Circulaire / TBA)		Longueur mesurée: 60 m





# Gestion règlementaire

**3.5 et 3.6** Avis de motion et Adoption d'un projet de règlement – Projet de règlement numéro 601-82 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage C-203 Magasins de produits spécialisés..., sous la classe d'usage C2 commerce local, vente au détail, services professionnels et restauration, dans la zone C-405



*Description*

**Projet de règlement no. 601-82**

Afin d'autoriser spécifiquement l'usage C203 – Magasins de produits spécialisés, sous la classe d'usage C2 - Commerce local, vente au détail, services professionnels et restauration, dans la zone C-405

**Zone visée :** C-405

**Zones contiguës :**  
H-238, H-255, REC-401, H-403, I-428

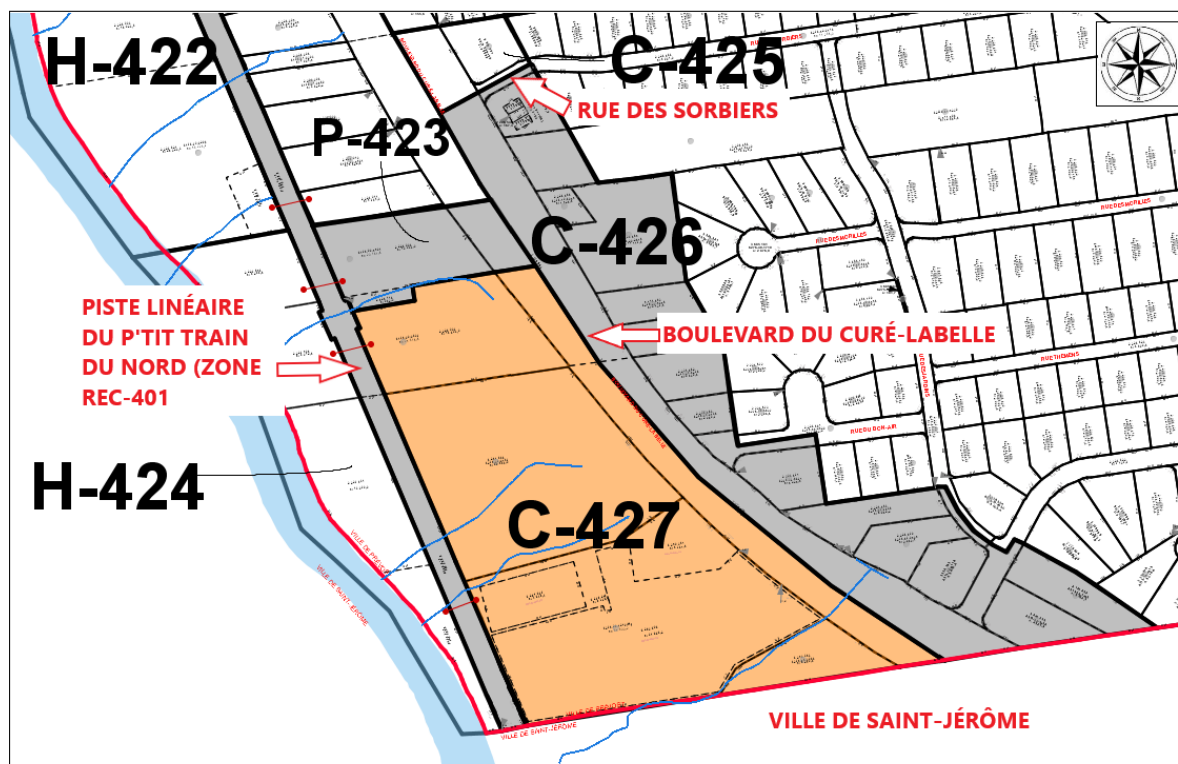
*Légende*

- Zone visée
- Zones contiguës

Annexe : 1	Plan no : 
Échelle : Aucune	Date : 4 juillet 2022

# Gestion règlementaire

**3.7 et 3.8** Avis de motion et Adoption d'un projet de règlement – Projet de règlement numéro 601-83 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage C213 – Services médicaux et soins de santé : bureau de professionnels de la santé, clinique médicale, sous la classe d'usage C2 – Commerce local, vente au détail, services professionnels et restauration, en surplus des usages déjà autorisés, dans la zone C-427



*Description*


**Projet de règlement numéro 601-83**


Afin de d'autoriser spécifiquement l'usage C213 – Services médicaux et soins de santé : bureau de professionnels de la santé, clinique médicale, sous la classe d'usage C2 – Commerce local, vente au détail, services professionnels et restauration, dans la zone C-427

**Zone visée :** C-427

**Zones contiguës :**  
REC-401, P-423, C-426 et la limite municipale de la Ville de Saint-Jérôme

*Légende*

 **Zone visée**

 **Zones contiguës**

Annexe : 1	Plan no : 
Échelle : Aucune	Date : 4 juillet 2022



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des contrats

5.1 Entretien ménager de divers bâtiments municipaux - Appel d'offres public TP-SP-2022-39 - Octroi de contrat

	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant sans taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
1	Entretien Mana inc.	391 367,00 \$	449 974,22 \$

**Contrat pour trois (3) ans – Renouvelable annuellement :**

- 2022 – 2023 : 126 620,00 \$, plus taxes;
- 2023 – 2024 : 130 417,00 \$, plus taxes;
- 2024 – 2025 : 134 330,00 \$, plus taxes.

# Gestion des contrats

5.2 Fourniture et installation d'un système de brumisation pour la station d'épuration - Demande de prix TP-DP-2022-53 - Octroi de contrat

	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant sans taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
1	PR'eautech, Instrumentation & Odeurs inc.	21 520,00 \$	24 742,62 \$

- Location de l'équipement pour une durée de 4 mois





Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des contrats

5.5 Caractérisation environnementale des sols et estimation des volumes - Gestion de remblais au site Doucet - Demande de prix ING-DP-2022-55 - Octroi de contrat

	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant sans taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
1	Solmatech inc.	57 831,00 \$	66 491,19 \$
2	Enviro-Experts génie conseil	75 000,00 \$	86 231,25 \$
3	DEC Enviro	104 895,00 \$	120 603,30 \$

# Gestion des contrats

## 5.7 Location d'une excavatrice - Demande de prix - Octroi de contrat

	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant sans taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
<b>1</b>	<b>Centre de location G.M. inc.</b>	<b>5 462,00 \$</b>	<b>6 279,93 \$</b>



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion du développement durable

7.1 Appui à la mise en candidature – Mérite municipal dans la catégorie Municipalité et développement durable – Implantation d'une éco-contribution (redevance) sur certains produits à usage unique

Règlement 779 relatif à la vente et à la fourniture de contenants, emballages et autres objets à usage unique ou individuel par certains commerçants

**Tout le Québec sera un peu plus vert. De jalousie.**

**Vrac ou éco-contribution ?  
Le choix vous revient !  
Détails sur [eco-choix.ca](http://eco-choix.ca)**

# Gestion du développement durable

7.2 Appui à la mise en candidature – Mérite municipal dans la catégorie Municipalité et développement durable – Nouveau transport collectif à la demande avec géolocalisation



Lac-Renaud Saint-Hippolyte Lac-Siesta  
n-Heights  
Saint-Sauveur  
Lac-Gonnely  
Mille-Îles  
Hughes  
Saint-Jérôme

**TAC** | Transport adapté  
et collectif de la  
MRC Rivière-du-Nord

Taxibus et minibus sur réservation  
**L'écomobilité à votre portée**



Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Gestion des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

## 9.1 Politique culturelle – Adoption

☒

	BUDGET ANNUEL VILLE	BUDGET ANNUEL CULTURE	VARIATION	% DU BUDGET GLOBAL VILLE ATTRIBUÉ À LA CULTURE	BUDGET TOTAL DU SERVICE DES LOISIRS	% DU BUDGET LOISIRS ATTRIBUÉ À LA CULTURE	BUDGET CULTURE PAR HABITANT
<b>2018</b>	17 083 885 \$	508 440 \$	6%	2,98 %	2 565 440 \$	19,82 %	37.68 \$
<b>2019</b>	17 832 510 \$	544 105 \$	7%	3,05 %	2 589 535 \$	21,01 %	40.94 \$
<b>2020</b>	18 405 260 \$	458 002 \$	-16%	2,49 %	2 472 578 \$	18,52 %	34.36 \$
<b>2021</b>	19 991 000 \$	583 479 \$	27%	2,92 %	2 677 000 \$	21,80 %	42.68 \$
<b>2022</b>	22 271 000 \$	706 305 \$	21%	3,17 %	3 032 711 \$	23,29 %	50.83 \$





Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

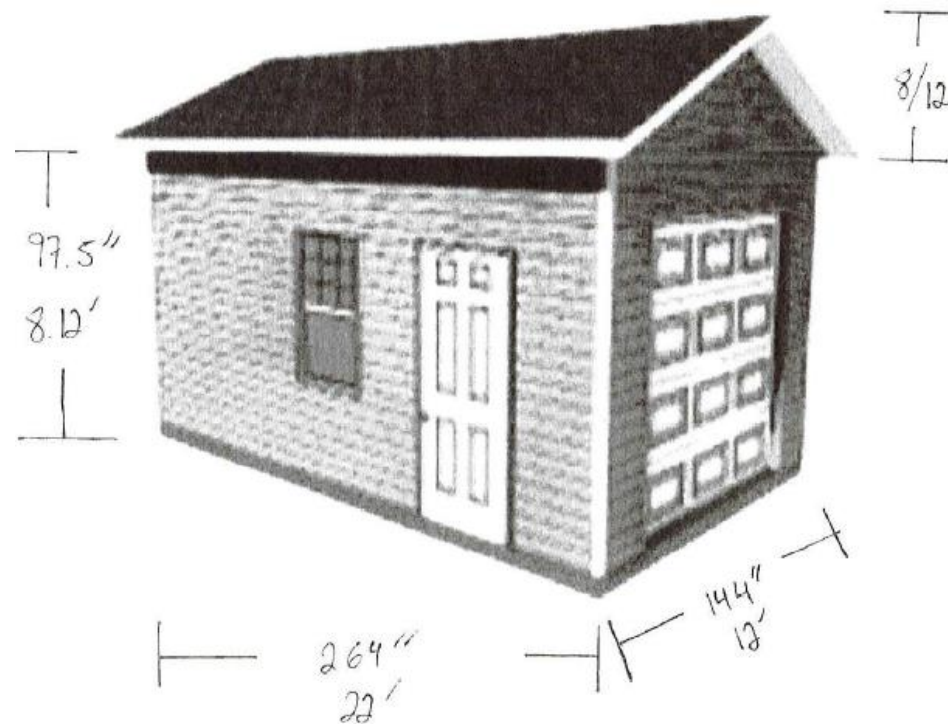
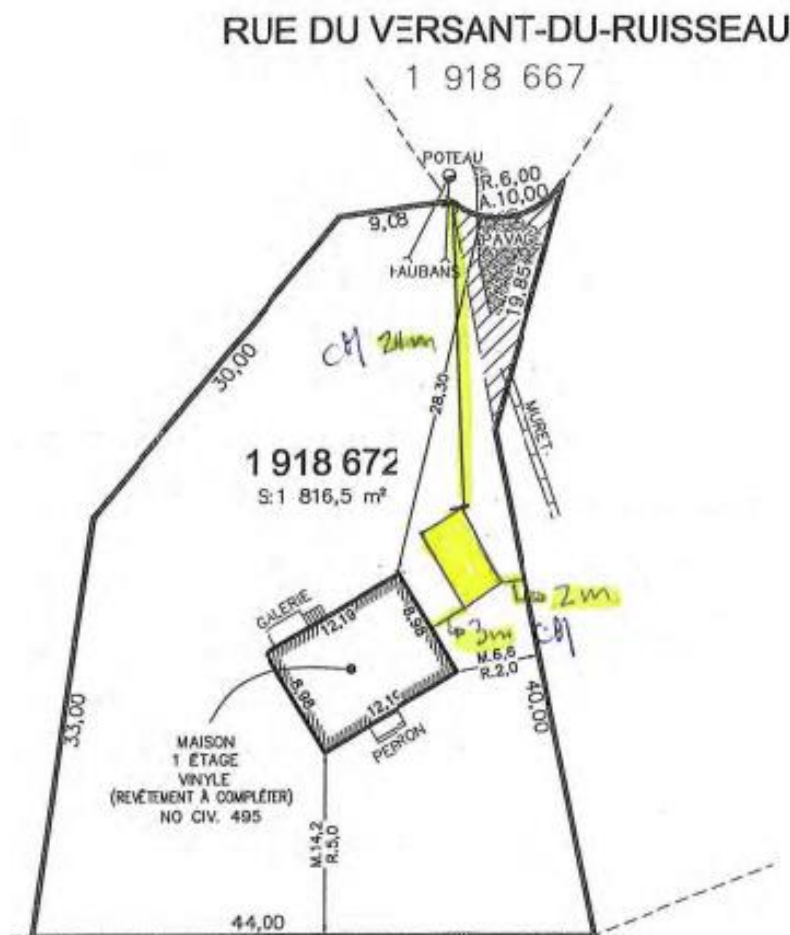
Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

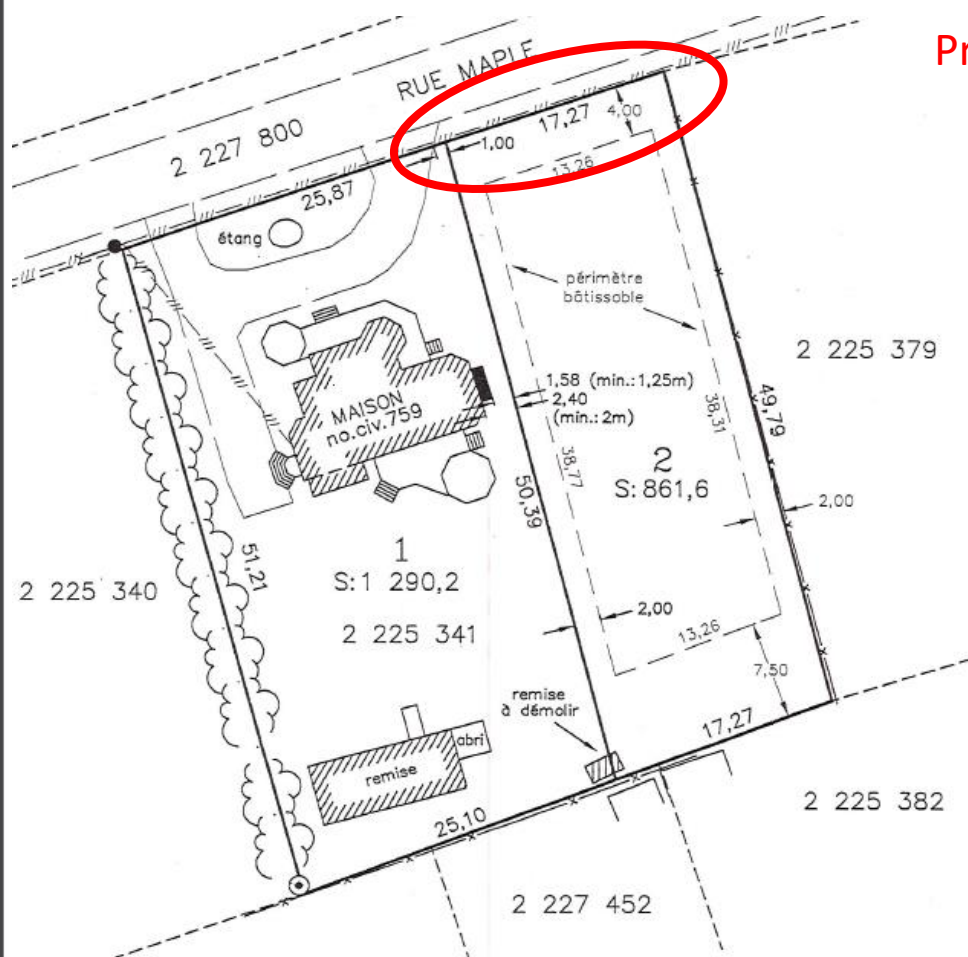
# Gestion de l'urbanisme

10.2 Demande de dérogation mineure numéro 2022-0040 visant la construction d'un garage privé détaché en cour avant d'une propriété résidentielle – Propriété sise au 495, rue du Versant-du-Ruisseau (Lot 1 918 672 du cadastre du Québec)



# Gestion de l'urbanisme

**10.3** Demande de dérogation mineure numéro 2022-0043 visant la création d'un lot résidentiel ayant une largeur minimale à la rue (longueur de façade du lot) de 17,27 mètres – Propriété sise sur le lot projeté sur la rue Maple (Lot projeté provenant de la subdivision du lot 2 225 341 du cadastre du Québec) (Lot qui sera situé à l'ouest de la propriété sise au 763, rue Maple)



Propriétés similaires (longueur de façade, profondeur et superficie de terrain)





# Gestion de l'urbanisme

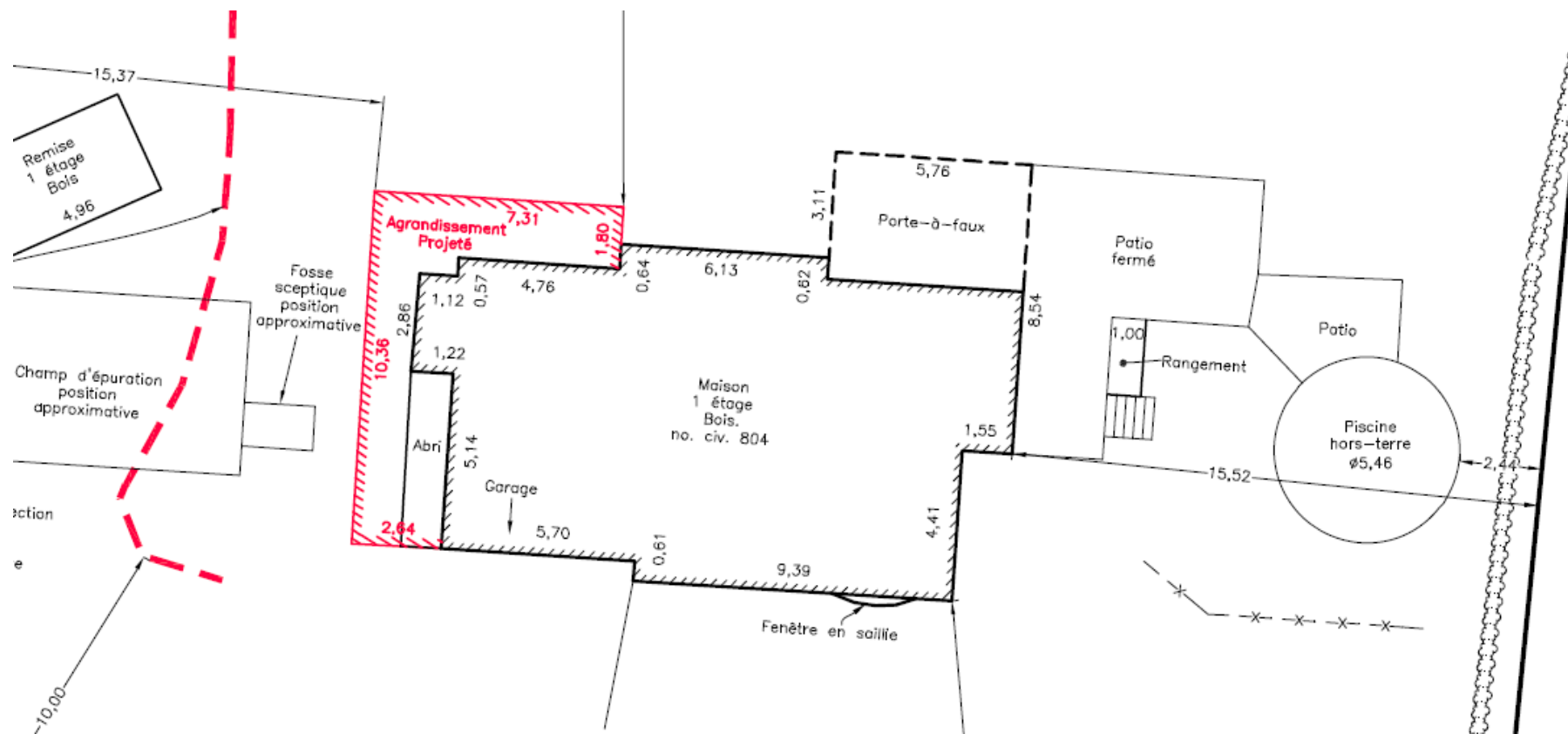
**10.4** Demande de dérogation mineure numéro 2022-0045 visant l'aménagement d'un logement intergénérationnel (nombre de portes en façade avant du bâtiment principal) et l'implantation d'un garage privé détaché en cour avant – Propriété sise au 1383, rue des Morilles (Lot 3 205 585 du cadastre du Québec)

**Demande refusée**



# Gestion de l'urbanisme

**10.5** Demande PIA numéro 2022-0039 visant l'agrandissement d'une habitation unifamiliale –  
Propriété sise au 804, montée Sainte-Thérèse (Lot 1 918 907 du cadastre du Québec)



# Gestion de l'urbanisme

**10.6** Demande de PIIA numéro 2022-0041 visant le nouvel affichage commercial dans l'enseigne modulaire isolée du bâtiment principal – Propriété sise au 2875, boulevard du Curé-Labelle (Lots 2 225 638 et 2 225 639 du cadastre du Québec)

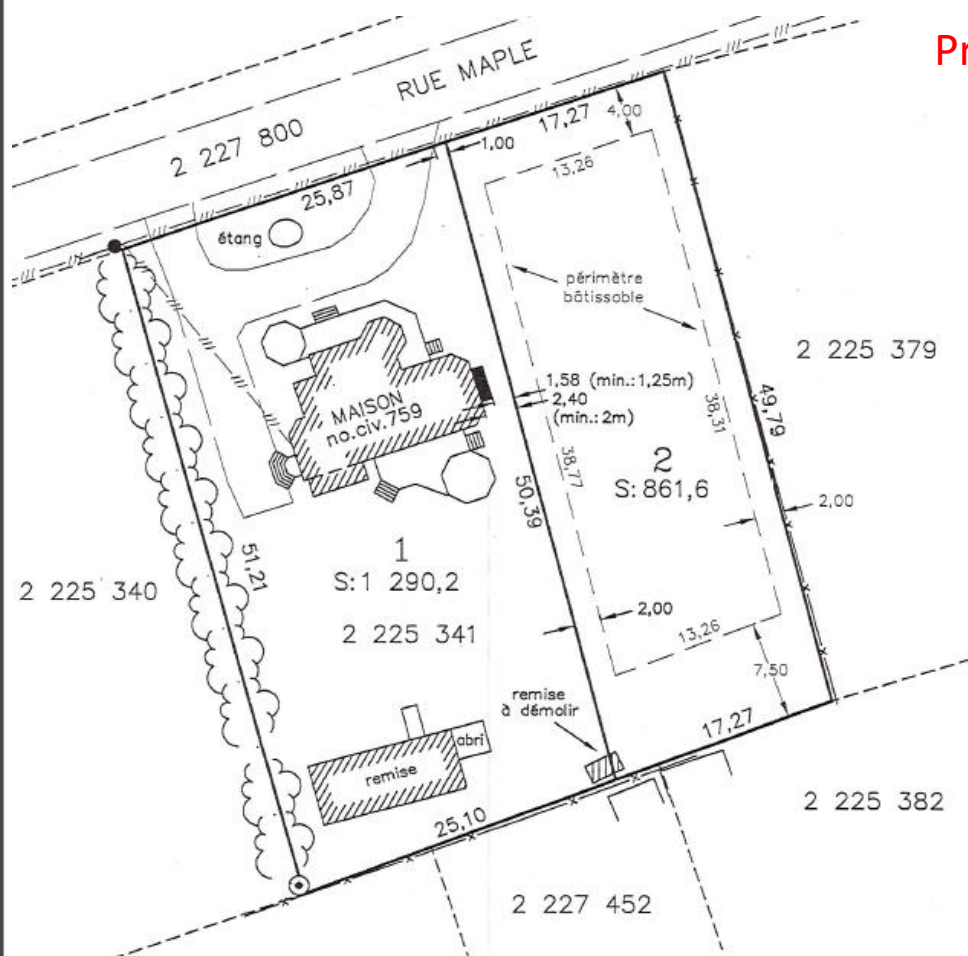
Demande refusée





# Gestion de l'urbanisme

**10.7** Demande de PIA numéro 2022-0047 visant la création d'un nouveau lot résidentiel (lotissement) qui sera créé à partir du lot de la propriété sise au 759, rue Maple (Lot 2 225 341 du cadastre du Québec) (Lot qui sera situé à l'ouest de la propriété sise au 763, rue Maple)



Propriétés similaires (longueur de façade, profondeur et superficie de terrain)



# Gestion de l'urbanisme

**10.8** Demande de PIA numéro 2022-0048 visant le nouvel affichage commercial dans l'enseigne modulaire isolée du bâtiment principal – Propriété sise au 2875, boulevard du Curé-Labelle (Lots 2 225 638 et 2 225 639 du cadastre du Québec)







Ville de Prévost  
2870, boulevard du Curé-Labelle  
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : [servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca)

Site web : [www.ville.prevost.qc.ca](http://www.ville.prevost.qc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/villedeprevost](http://www.facebook.com/villedeprevost)

# Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784

Prochaine séance du conseil municipal

**Lundi 15 août 2022 à 19 h 30**

Bonne fin de soirée !